

A Bruxelles, l'ultra-disponibilité et la précarité rampante aggravent la crise du crack

Une étude basée sur 104 entretiens avec des consommateurs étaye le lien entre grande précarité et explosion du crack à Bruxelles. Pour espérer briser la spirale, il faudra investir structurellement dans le logement, la santé et le social.

ARTHUR SENTE

Enrayer la crise du crack qui fait rage dans la capitale de la Belgique ne se fera pas sans un investissement structurel dans des solutions de logement et des dispositifs sociaux. Telles sont les principales conclusions d'une enquête inédite sur la consommation de crack en Région bruxelloise, menée en partenariat par l'Observatoire de safe.brussels (l'institution régionale en charge de la sécurité et de la prévention à Bruxelles) et une équipe de recherche de l'Université de Gand. Une analyse inédite que *Le Soir* a pu consulter en premier et qui repose notamment sur 104 entretiens menés avec des consommateurs.

Le crack se présente sous la forme d'un caillou de cocaïne mélangé à une « base » (ammoniac ou bicarbonate de

soude) que l'on fume au moyen d'une pipe ou d'un dispositif improvisé. Cette inhalation provoque une courte et intense sensation de bien-être et d'euphorie appelant à une reproduction de la consommation, parfois jusqu'à ce que celle-ci soit stoppée par un épuisement physique total.

Les entretiens confirment le fait que la consommation de crack est communément associée à des modes de vie (très) précaires. Alors qu'un répondant sur deux déclare avoir dormi dans la rue durant le mois précédant son entretien et que seulement un sur trois dit jouir d'une habitation propre, la consommation apparaît comme un moyen de surmonter l'adversité de conditions de vie extrêmes. « Tout le stress disparaît. C'est comme le yoga, mais c'est plus rapide », évoque l'un d'eux tandis qu'un autre déclare fumer « pour oublier que j'existe ». Cette vie précaire entraînant logiquement des modes de consommation de plus en plus visibles dans l'espace public.

Le prix de la cocaïne en baisse

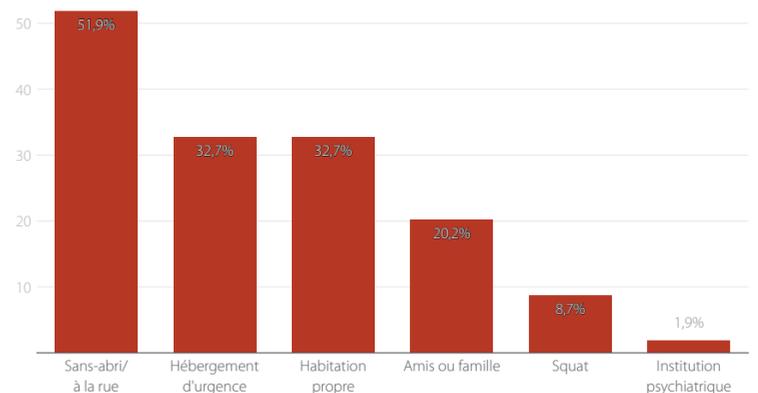
L'enquête s'est également penchée sur la disponibilité du produit, en plein boom depuis la crise du covid. Une disponibilité d'autant plus patente que le prix de la cocaïne a connu une baisse importante. Actuellement, s'acheter un gramme coûte entre 40 et 50 euros, mais de très petites fractions de produit peuvent être achetées facilement. « Même avec deux euros en poche, on peut toujours en trouver », évoque ainsi un consommateur. A Bruxelles, cet approvisionnement en cocaïne repose très majoritairement sur le deal de rue. « La majorité des répondants (83,5 %) se rendent à un endroit où ils savent qu'ils trouveront un dealer, sans prendre préalablement ren-

Même avec deux euros en poche, on peut toujours en trouver

Un sondé

”

Type de lieu de résidence utilisé au cours du dernier mois par les consommateurs interrogés*



* réponses multiples possibles, ce qui explique pourquoi on dépasse les 100%
Source: UGent/Safe.brussels

dez-vous », notent les auteurs. Généralement, les lieux en question sont des « hotspots » bien connus (Ribaucourt, Porte de Hal, Yser...), en périphérie desquels on retrouve de la consommation.

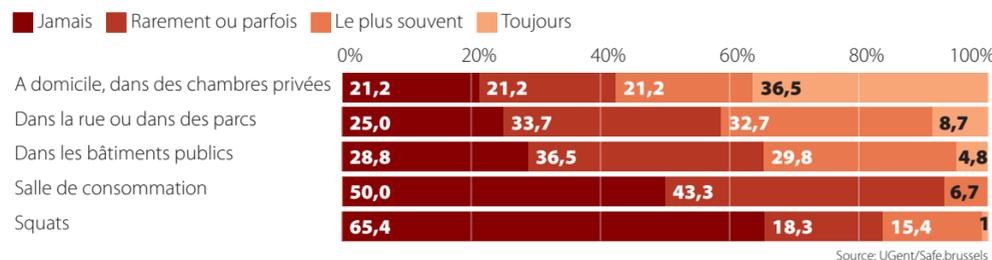
Autre signe du « dynamisme » du marché : lorsqu'une majorité de fumeurs de crack disent préparer celui-ci eux-mêmes en « purifiant » leur cocaïne à l'aide d'ammoniac (63 % des consommateurs disent se référer « toujours » à cette méthode), l'étude relève que des *night-shops* ont commencé à adapter leur offre en mettant à disposition des petites doses d'ammoniac près de points de deal (quand ce n'est pas directement des pipes en métal, également utilisées pour fumer du cannabis). Mais on observe aussi l'essor de la vente de doses de cracks déjà préparées – 63 % des répondants déclarant en avoir acheté récemment. Un policier interrogé dans le cadre de l'enquête évoque enfin la découverte récente de « cuisines flash » : des minilabos improvisés et très mobiles installés dans des greniers ou des appartements, où « le crack était préparé pendant la nuit et vendu pendant la journée ».

Face à un défi social et sanitaire colossal, les pistes sur la table ne sont pas légion, appuient les analystes : il faut sérieusement renforcer les première et deuxième lignes en matière de soins, d'aides sociales et de réduction des risques, en visant au maximum le long

terme. « Le fait qu'une personne n'ait pas accès à une aide médicale urgente va mobiliser dix travailleurs sociaux qui travailleront avec elle pendant six mois pour résoudre la situation. Alors que si elle avait eu accès à l'aide médicale urgente, au bout d'un mois, c'était réglé... Nous dépensons énormément d'argent pour supprimer les barrières instituées par le système lui-même », constate un travailleur social cité. Face à une courbe du sans-abrisme qui ne cesse de s'emballer, l'approche « Housing First » visant la réinsertion par le biais de l'accès à un logement stable est une fois de plus reconnue pour son efficacité, bien qu'il faille constater que les moyens alloués à cette politique sont à ce stade trop limités.

La question sécuritaire n'est pour autant pas absente des recommandations. Acteurs sociaux et police doivent ainsi « renforcer leurs collaborations afin d'éviter les contradictions dans leurs approches », dit le rapport, évoquant la création souhaitable d'un poste de « coordinateur drogues » pour Bruxelles. Les mesures visant uniquement à faire disparaître temporairement le phénomène de l'espace public (type « nettoyage de la gare du Midi ») sont par contre considérées comme une perte de temps et de moyen, ne faisant « au mieux que déplacer le problème vers d'autres lieux ».

Lieux de consommation de crack au cours des trois derniers mois



Myria épingle l'accord de gouvernement

Invitée à la Chambre, la direction du Centre fédéral migration a épinglé quelques mesures du volet migration de l'accord gouvernemental, notamment sur l'indépendance du Conseil du contentieux des étrangers, la réduction des places d'accueil et l'externalisation de la gestion de la migration.

UGO SANTKIN

Myria, le Centre fédéral migration, a épinglé plusieurs points de l'accord de gouvernement ce mercredi à la Chambre. Invitée à l'initiative de Vooruit pour présenter ses conclusions annuelles, l'institution publique chargée d'améliorer la connaissance en matière de droits des étrangers a été priée par l'opposition de commenter le volet « migratoire » de l'accord Arizona.

D'ordinaire peu prolixe en commentaires, la direction de l'organe indépendant a souligné que l'accord suscitait « certaines préoccupations » en son sein. La directrice adjointe a, par exemple, pointé la création d'un SPF Migration à part entière, sous la tutelle de la ministre Anneleen Van Bossuyt (N-VA). S'il est créé, ce nouvel organe regroupera l'Office des étrangers, Fedasil, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides et le Conseil du contentieux des étrangers (CCE). Ainsi, Ina Vandenberghe a émis des « craintes

quant à l'indépendance » de ce dernier, dont les juges pourraient n'être nommés que pour cinq ans et non plus à vie. Une inquiétude déjà exprimée par le premier président du Conseil du contentieux lui-même.

En ce qui concerne l'accueil, Ina Vandenberghe a jugé l'objectif de l'Arizona en matière de réduction des places « très compliqué » à réaliser étant donné que la Belgique est en crise d'accueil depuis des années et que 3.000 hommes sont sur une liste d'attente pour une place dans le réseau d'accueil. Citant un rapport de la Cour des comptes, la directrice adjointe s'est aussi étonnée de constater que l'exécutif voulait mettre fin aux structures d'accueil individuelles, pourtant plus « humaines » et « moins chères » que les centres collectifs.

Myria s'est également prononcé sur les projets d'externalisation de la gestion de la migration de plus en plus récurrents (à l'image du modèle albanais de sous-traitance de l'asile, de



Ina Vandenberghe met en garde contre les « solutions miracles » qui posent « des questions juridiques et humaines, mais aussi de nombreux problèmes d'ordre pratique et financier ». © BELGA.

l'accord avorté entre le Rwanda et le Royaume-Uni). Ce mardi, c'est la Commission européenne qui a présenté une proposition de règlement permettant, entre autres, la création en dehors de ses frontières de centres pour migrants déboutés. « Ces propositions sont souvent présentées comme des solutions miracles, mais elles soulèvent non seulement des questions juridiques et humaines, mais aussi de nombreux problèmes d'ordre pratique et financier », avance Ina Vandenberghe.

Egalement dans une logique d'ex-

ternalisation », l'Arizona envisage de conclure des partenariats avec des pays tiers pour permettre aux détenus sans papiers d'y purger leur peine, par exemple en y construisant ou en y louant une prison. « Une mesure qui doit être examinée très attentivement », estime Ina Vandenberghe, « tant l'équilibre permanent entre les intérêts de l'Etat et la nécessité d'avoir une politique humaine doit être assuré. »

« Une volonté d'adopter des politiques plus strictes »

Alors que l'Arizona compte doubler la capacité des centres fermés, Myria a rappelé que, là aussi, de réelles préoccupations concernant les droits fondamentaux continuent d'entourer ces centres. Mais l'organe indépendant a salué que les alternatives à la détention continueront d'être développées et que la loi interdisant l'enfermement des enfants sera maintenue par l'exécutif. Sur ce dernier point l'accord gouvernemental précise toutefois que la loi sera évaluée après deux ans.

De manière générale, le Centre fédéral migration observe une tendance « non seulement en Belgique, mais aussi au niveau européen », à durcir les politiques migratoires. « Il y a une volonté d'adopter des politiques plus strictes et d'accroître la détention. Cela pose de nombreux défis », dit la directrice adjointe. « Nous devons en évaluer les risques juridiques et humains. »